

**LES RECETTES DE L'IPP ET LEUR
VENTILATION REGIONALE SUR LA PERIODE
2006-2014 : UNE STABILITE MOUVEMENTEE**

C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Romato

CERPE – 2017

Department of Economics
Working Papers
Série Politique Economique
N°86 - 2017/01

Document téléchargeable sur : www.unamur.be/cerpe
Contact : cerpe@unamur.be





Abstract

Les recettes de l'Impôt des Personnes Physiques (IPP) ont augmenté en termes nominaux de manière importante entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 et de façon similaire dans les trois régions du Royaume. Quels sont les facteurs explicatifs de cette évolution des recettes de l'IPP au niveau national et dans chacune des trois régions du pays ? Ce cahier de recherche aborde cette question sur base d'une approche descriptive qui exploite les statistiques fiscales établies par la Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE). Selon notre analyse, l'évolution des recettes nationales de l'IPP s'explique principalement par la croissance du revenu moyen des déclarants isolés et des ménages fiscaux appartenant aux déciles de revenus les plus élevés et salariés pour la plupart. Ce constat se confirme en Flandre et en Wallonie mais pas à Bruxelles où la progression démographique explique l'essentiel de l'augmentation des recettes de l'IPP. Quant à la stabilité de la ventilation des recettes de l'IPP, elle s'explique par la combinaison d'effets différents d'une région à l'autre. A Bruxelles, l'effet démographique compense une moindre croissance du revenu par déclaration. A l'inverse, en Flandre et en Wallonie, la meilleure croissance relative du revenu par déclaration contrebalance une évolution démographique moins favorable.

Table des matières

<i>Introduction</i>	4
<i>1. Evolution des recettes IPP entre 2006 et 2014</i>	5
<i>2. Identification des facteurs déterminant l'évolution des recettes de l'IPP et de leur répartition régionale</i>	7
<i>2.1 Décomposition de l'évolution absolue des recettes de l'IPP</i>	7
<i>2.2 Décomposition de l'évolution des clés IPP</i>	12
<i>3. Analyse de l'évolution des recettes d'IPP et de leur répartition régionale entre les exercices d'imposition 2006 et 2014</i>	14
<i>3.1 Critère de décomposition : isolés et ménages</i>	14
<i>3.2 Critère de décomposition : déciles de revenus</i>	17
<i>3.3 Critère de décomposition : catégories professionnelles</i>	23
<i>4. Conclusion</i>	29
<i>Bibliographie</i>	33
<i>Annexe 1</i>	34
<i>Annexe 2</i>	34
<i>Annexe 3</i>	36

Introduction

L'Impôt des Personnes Physiques (IPP) constitue une importante source de financement des administrations publiques belges¹. Il est dû par toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui a établi son domicile ou le siège de sa fortune en Belgique. Il s'agit d'un impôt partagé entre les différents niveaux de pouvoir. Perçu par l'administration fiscale fédérale sur l'ensemble du territoire du Royaume, il est ensuite redistribué aux différentes Entités fédérales, fédérées ou locales.

Jusqu'en 2014, la ventilation régionale de l'IPP, hors additionnels locaux², en fonction du lieu de résidence du contribuable a servi de base au calcul des dotations versées par le Pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions³. Cette ventilation, dans le contexte fédéral belge, a, en conséquence, toujours mérité une attention particulière.

En termes de finances publiques régionales et communautaires, il est donc intéressant de s'interroger sur l'évolution des montants régionaux de l'IPP, hors additionnels locaux, et sur les éléments qui guident ces tendances. C'est l'objet de ce 86^{ème} cahier de recherche du CERPE.

Deux sources de données sont disponibles pour étudier l'évolution de la ventilation régionale des montants, à savoir :

- le Service Public Fédéral (SPF) Finances qui fournit, chaque année, les recettes nationales et régionales de l'IPP présidant au calcul des dotations régionales et communautaires mais sans aucun détail qui permette une décomposition analytique de leur évolution respective ;
- et la Direction Générale Statistique et de l'Information Economique (DGSIE) qui publie une statistique détaillée des recettes nationales et régionales de l'IPP selon plusieurs critères socio-économiques et fournit complémentirement des statistiques sur les revenus imposables et le nombre de déclarations fiscales.

Bien que par le passé des différences importantes ont pu être mises en évidence entre ces deux sources d'information⁴, les chiffres relatifs à la période plus récente montrent un rapprochement des deux statistiques, tant en termes de montants que de tendances. Dès

¹ En 2014, les recettes de l'IPP, à savoir le précompte professionnel, les rôles et les versements anticipés représentaient 22% du total des recettes perçues par les administrations publiques belges (Comptes des administrations publiques 2015, Institut des Comptes nationaux (ICN)).

² Dont le taux est fixé par chaque commune.

³ Après la mise en place, lors de l'exercice d'imposition 2015, de la 6^{ème} réforme de l'Etat belge et l'introduction d'additionnels régionaux, le partage de certaines dotations au bénéfice des Entités fédérées s'effectue toujours sur base de l'IPP au lieu de résidence. Toutefois, c'est, désormais, la ventilation régionale de l'IPP restant fédéral, c'est-à-dire de l'IPP hors additionnels régionaux et locaux, qui organise le partage.

⁴ Voir à ce propos Conseil Supérieur des Finances, (2010). Avis relatif aux variations de la clé de répartition de la part d'IPP attribuée aux Régions. *Bulletin de Documentation du Ministère de Finances*, 75(2), pp. 21-27.

lors, dans cette contribution, nous faisons uniquement référence à la statistique de la DGSIE qui offre des perspectives analytiques plus intéressantes.

Le présent cahier de recherche se structure de la manière suivante. La section 1 présente l'évolution des montants régionaux de l'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon les chiffres de la DGSIE. La section 2 expose ensuite la méthodologie utilisée pour décomposer les variations des montants de l'IPP en plusieurs facteurs explicatifs et la section 3 présente les résultats. Enfin, la section 4 conclut cette étude.

1. Evolution des recettes IPP entre 2006 et 2014

Cette section présente l'évolution des recettes de l'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014⁵.

Cette période se situe entre deux grandes réformes de l'IPP, à savoir la réforme fiscale introduite par *la loi du 10 août 2001 portant réforme de l'impôt des personnes physiques*, progressivement mise en œuvre durant les exercices d'imposition 2002 à 2005, et la 6^{ème} réforme de l'Etat introduite par *la loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences*. Cette dernière transforme, dès l'exercice d'imposition 2015, environ un quart des recettes nationales de l'IPP en additionnels régionaux et ne fait pas l'objet de l'analyse qui suit.

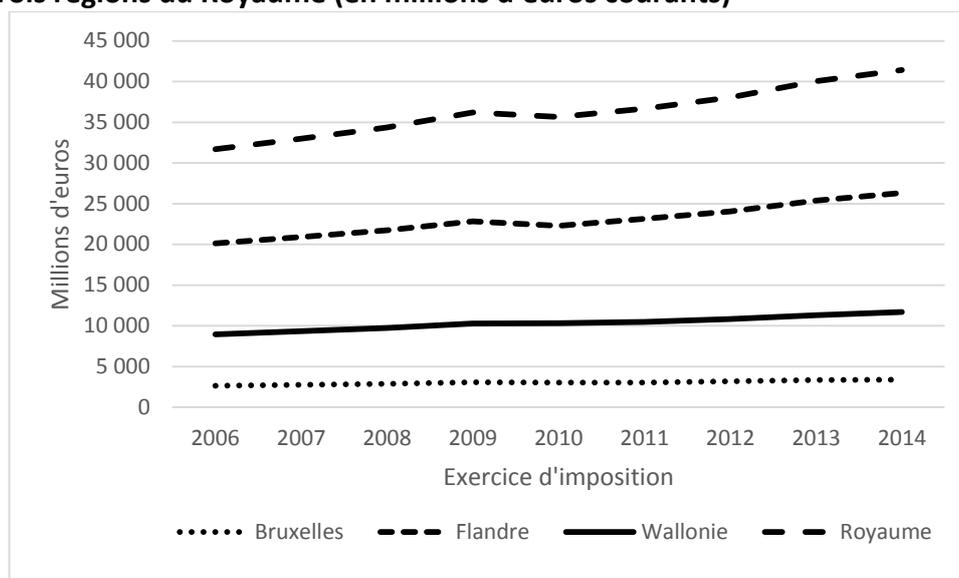
Durant la période de 2006 à 2014, plusieurs modifications fiscales ont également été introduites dans le calcul de l'IPP. Leurs effets sont toutefois de faible ampleur comparativement aux deux grandes réformes susmentionnées. On peut donc raisonnablement considérer la période de 2006 à 2014 comme une période stable du point de vue statistique.

Le graphique 1 rapporte l'évolution des montants nominaux nationaux et régionaux de l'IPP sur la période d'imposition 2006-2014. Le tableau 1 chiffre, par ailleurs, l'évolution globale, entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, des recettes de l'IPP et de leur ventilation régionale⁶.

⁵ L'année d'exercice d'imposition correspond à l'année suivant l'année de perception des revenus. La période comprise entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 couvre donc la période des revenus comprise entre l'année 2005 et 2013.

⁶ Les statistiques fiscales relatives à l'exercice d'imposition 2015 sont disponibles sur le site internet de la DGSIE. Elles ne sont toutefois pas prises en compte dans le présent cahier de recherche dont l'analyse se concentre sur la période comprise entre les deux grandes réformes de l'IPP.

Graphique 1 : Evolution des recettes IPP localisées au lieu de domicile des contribuables dans les trois régions du Royaume (en millions d'euros courants)



Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Tableau 1 : Evolution des recettes IPP (en millions d'euros courants) et de leur ventilation régionale (en pourcentage) entre les exercices d'imposition 2006 et 2014⁷

Exercice	2006	2014	Augmentation des recettes
Bruxelles	2.647,5	3.403,3	+755,7
Flandre	20.108,7	26.308,0	+6.199,3
Wallonie	8.946,7	11.717,6	+2.770,9
Royaume (total)	31.702,9	41.428,8	+9.725,9
Exercice	2006	2014	Ecart de clé régionale (en points de pourcentage)
Bruxelles	8,35%	8,21%	-0,14
Flandre	63,43%	63,50%	+0,07
Wallonie	28,22%	28,28%	+0,06

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le graphique 1 et le tableau 1 le montrent, entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, l'IPP a augmenté de 755,7 ; 6.199,3 et 2.770,9 millions d'euros respectivement à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie soit une augmentation totale de 9.725,9 millions d'euros pour le Royaume. En termes relatifs, la clé IPP bruxelloise a baissé, sur l'ensemble de la période, de 0,14 point de pourcentage au bénéfice de la Flandre et de la Wallonie à hauteur respectivement de 0,07 et 0,06 point de pourcentage. Si l'on met ces variations en perspective avec celles observées sur la période des huit exercices d'imposition précédents, elles paraîtront fort faibles. En effet, de 1998 à 2006, la clé IPP flamande avait augmenté de

⁷ Les statistiques des recettes IPP pour les années intermédiaires sont disponibles sur le site internet de la DGSIE à l'adresse suivante : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/Statistique_fiscale_des_revenus.jsp.

1,24 point de pourcentage au détriment de Bruxelles et de la Wallonie respectivement pour 0,63 et 0,61 point de pourcentage⁸. On considérera donc que la ventilation régionale de l'IPP est restée assez stable sur la période 2006-2014.

Au-delà de ce constat de relative stabilité, il est intéressant de s'interroger sur les déterminants de l'évolution des recettes de l'IPP récoltées dans chaque région.

L'approche suivie dans ce cahier de recherche se veut descriptive. Elle s'inspire de la méthodologie de décomposition de l'IPP en facteurs développée dans les contributions de L. Dussart (2007) et du Conseil Supérieur des Finances (2010). La méthodologie est exposée dans la section 2. Les résultats sont ensuite présentés dans la section 3.

2. Identification des facteurs déterminant l'évolution des recettes de l'IPP et de leur répartition régionale

Dans cette section, nous développons une méthodologie permettant de décomposer l'évolution des recettes de l'IPP en fonction de l'évolution du taux moyen d'imposition à l'IPP, du revenu imposable moyen par déclaration, de la structure des catégories de déclarants et du nombre de déclarations. Tout d'abord, il s'agira de décomposer l'augmentation **absolue** des recettes de l'IPP de la nation et de chaque région puis la modification de la **part** de chaque région dans les recettes nationales de l'IPP.

2.1 Décomposition de l'évolution absolue des recettes de l'IPP

De manière tautologique, on peut écrire que les recettes de l'IPP, régionales ou nationales, relatives à un exercice d'imposition t sont égales au taux moyen d'imposition multiplié par le revenu moyen par déclaration et par le nombre de déclarations. L'équation (1) résume ce propos⁹.

$$IPP_t = \frac{IPP_t}{RT_t} \times \frac{RT_t}{décla_t} \times décla_t \quad (1)$$

Où, pour l'exercice d'imposition t , IPP représente le montant des recettes de l'IPP, RT exprime le revenu total net imposable et $décla$ désigne le nombre de déclarations fiscales¹⁰.

⁸ Brochures *Statistiques fiscales des revenus – série niveau de vie* (1998 à 2006), DGSIE.

⁹ Dans l'expression (1), l'indice « r » ou « n », indiquant que l'on se réfère à une région particulière ou au total national, est implicite. Il n'est pas repris pour alléger l'écriture des formules.

¹⁰ Un quatrième facteur est parfois ajouté à cette décomposition de l'IPP en divisant et multipliant le nombre de déclarations par le nombre d'habitants. De cette façon, le taux de déclarations par habitant apparaît de façon explicite. Son évolution est déterminée par le taux d'enrôlement, c'est-à-dire la proportion de déclarations inscrites au registre de l'impôt (le rôle) dans le total de la population en âge d'être enrôlée, et par la fragmentation des ménages fiscaux. Une analyse sur base de cette décomposition peut se justifier dans un contexte où la modification de la politique fiscale peut impacter la décision d'enrôlement du contribuable (CSF, 2010). Comme nous l'avons souligné à la section 1, la période sous analyse peut être considérée comme relativement stable du point de vue des réformes fiscales. En conséquence, dans cette contribution, nous

L'équation (1) constitue bien une tautologie puisque les termes « revenu imposable » (RT_t) et « nombre de déclarations » ($décla_t$) apparaissent, tous deux, à la fois au numérateur et au dénominateur. Toutefois, elle permet d'identifier trois éléments qui président à la détermination des recettes IPP : le taux moyen d'imposition ($\frac{IPP}{RT}$), le revenu par déclaration ($\frac{RT}{décla}$) et le nombre de déclarations fiscales ($décla$).

Le premier élément $\frac{IPP}{RT}$ constitue le **taux moyen d'imposition de l'IPP**. Son évolution est notamment influencée par celle du revenu imposable et par celle de la structure des revenus. En effet, une hausse du revenu imposable en termes réels¹¹ influencera à la hausse le taux moyen d'imposition vu le caractère progressif de l'IPP. Par ailleurs, une baisse du taux d'emploi¹² impactera à la baisse ce taux car les revenus de remplacement sont plus faibles et moins imposés que les revenus professionnels. En outre, une hausse des dépenses fiscales¹³ octroyées sous forme de réductions d'impôt poussera également à la baisse le taux moyen d'imposition.

Le deuxième élément $\frac{RT}{décla}$ correspond au **revenu imposable moyen par déclaration**. Son évolution dépend de celle des composantes de ce revenu (salaires, revenus des indépendants, pensions, allocations de chômage, etc.) mais également de modifications de la législation fiscale. A titre d'exemple, une augmentation de la déductibilité des frais professionnels forfaitaires aura pour conséquence de réduire le revenu imposable moyen enregistré par déclaration. Notons aussi que l'étendue de l'enrôlement fiscal affecte le revenu imposable moyen par déclaration : une généralisation de l'enrôlement vers les bas revenus aura tendance à diminuer le revenu moyen par déclaration.

Le dernier élément, $décla$, renvoie simplement **au nombre de déclarations**.

Les statistiques fiscales établies par la DGSIE offrent un détail par catégorie de déclarants qui permet d'affiner l'analyse.

n'explicitons pas ce quatrième facteur de décomposition et analysons l'effet démographique sur base de la seule évolution du nombre de déclarations fiscales.

¹¹ L'augmentation des prix à la consommation est sans impact sur le taux moyen d'imposition dans la mesure où les barèmes d'imposition sont indexés.

¹² Le taux d'emploi se définit comme la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler, c'est-à-dire de 15 à 64 ans (définition de l'OCDE : <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=785>).

¹³ Une dépense fiscale constitue « une moindre recette découlant d'encouragements fiscaux provenant d'une dérogation au système général d'un impôt déterminé en faveur de certains contribuables ou de certaines activités économiques, sociales, culturelles, etc. et qui pourrait être remplacée par une subvention directe » (Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2016 – Annexe : Inventaire 2014 des exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'Etat, p. 3 :

<http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1351/54K1351007.pdf>).

Trois types de catégories sont disponibles¹⁴:

- Le type de déclarant : isolé versus ménage fiscal¹⁵ ;
- le décile de revenus d'appartenance de la déclaration fiscale ;
- la catégorie professionnelle à laquelle la déclaration peut être rattachée.

Cette dernière classification des déclarations a été établie par la DGSIE à notre demande en distinguant six catégories : « salariés », « indépendants », « pensionnés », « bénéficiaires d'allocations de chômage », « bénéficiaires d'allocations de maladie-invalidité » et enfin, « profils mixtes ». Le classement des contribuables entre les différentes catégories a été effectué de la manière suivante. Lorsque le revenu imposable de la déclaration fiscale est composé à plus de 75% de salaires, de revenus d'une activité indépendante, de pensions, d'allocations de chômage ou d'allocations de maladie-invalidité, la déclaration fiscale est rattachée respectivement aux cinq premières catégories susmentionnées. A défaut de pouvoir être regroupées dans une de ces cinq catégories, la déclaration est alors classée dans la catégorie « profils mixtes ».

L'expression (1) reste valable pour chaque catégorie prise séparément. L'expression (2), où l'indice supérieur i se rapporte à une catégorie spécifique, traduit ce fait.

$$IPP_t^i = \frac{IPP_t^i}{RT_t^i} \times \frac{RT_t^i}{décla_t^i} \times décla_t^i \quad (2)$$

Notons toutefois que la DGSIE ne considère pas les déclarations de revenu nul de façon homogène dans ses statistiques par catégorie de déclarations. Elles sont comptabilisées dans les statistiques par ménage fiscal mais ne le sont pas dans les statistiques par décile de revenu ni dans les statistiques par catégorie professionnelle. Pour réconcilier le nombre de déclarations considérées dans les différentes subdivisions qui seront analysées, nous tiendrons compte du nombre de déclarations de revenu nul dans tous les cas. Autrement dit, aux dix déciles de revenus, on ajoutera une onzième catégorie et, aux six catégories socio-professionnelles, on en ajoutera une septième correspondant, dans les deux cas, aux déclarations de revenu nul.

¹⁴ Les statistiques concernant les deux premières catégories sont disponibles à l'adresse suivante : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/Statistique_fiscale_des_revenus.jsp. Les données relatives à la troisième catégorie ne sont pas publiées.

¹⁵ Remarquons que la définition du ménage fiscal est plus restrictive que celle du ménage au sens sociologique. C'est le cas des cohabitants non légaux qui sont considérés fiscalement comme des isolés et sociologiquement comme un ménage.

Le total de l'IPP pour un territoire s'obtient par simple sommation sur les catégories d'un même type. L'expression (3) en rend compte.

$$IPP_t = \sum_{i=1}^K IPP_t^i = \sum_{i=1}^K \left(\frac{IPP_t^i}{RT_t^i} \times \frac{RT_t^i}{décla_t^i} \times décla_t^i \right) \quad (3)$$

Où K représente le nombre de catégories.

L'expression (3) peut se réécrire de façon à faire apparaître explicitement le poids du nombre de déclarations de la catégorie i dans le total des déclarations. On obtient alors l'expression (4) où $décla_t = \sum_{i=1}^K décla_t^i$.

$$IPP_t = \sum_{i=1}^K \left(\frac{RT_t^i}{décla_t^i} \times \frac{IPP_t^i}{RT_t^i} \times \frac{décla_t^i}{décla_t} \times décla_t \right) \quad (4)$$

En conséquence de cette expression, l'évolution des recettes IPP **en termes absolus** dépend de la variation, dans chaque catégorie, du revenu moyen par déclaration, du taux moyen d'imposition, de l'importance relative de la catégorie et, par ailleurs, du nombre total de déclarations toutes catégories confondues.

Dans ce qui suit, on isolera, pour chaque catégorie, l'effet de la variation de chacun de ces facteurs constitutifs de l'IPP pris un à un, à savoir :

- l'effet de la variation du revenu moyen par déclaration ;
- l'effet de la variation du taux moyen d'imposition (effet taux de taxation) ;
- l'effet de la variation du nombre de déclarations (effet démographique) ;
- l'effet lié à la variation de l'importance relative de la catégorie i (effet de structure).

Toutefois, la somme de ces effets ne correspond pas exactement à la variation totale des recettes IPP de la catégorie considérée suite à l'existence d'effets croisés.

L'expression (5) explicite cette décomposition.

$$\begin{aligned}
 \Delta IPP_{t,t_0}^i = & \left[\frac{RT_t^i}{décla_t^i} - \frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \right] \times \frac{IPP_{t_0}^i}{RT_{t_0}^i} \times \frac{décla_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \times décla_{t_0} \\
 & + \left[\frac{IPP_t^i}{RT_t^i} - \frac{IPP_{t_0}^i}{RT_{t_0}^i} \right] \times \frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \times \frac{décla_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \times décla_{t_0} \\
 & + [décla_t - décla_{t_0}] \times \frac{IPP_{t_0}^i}{RT_{t_0}^i} \times \frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \times \frac{décla_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \\
 & + \left[\frac{décla_t^i}{décla_t} - \frac{décla_{t_0}^i}{décla_{t_0}} \right] \times \frac{IPP_{t_0}^i}{RT_{t_0}^i} \times \frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \times décla_{t_0} \\
 & + \text{effets croisés}^i
 \end{aligned} \tag{5}$$

L'équation (6) rend compte de cette même décomposition de façon plus compacte et parlante.

$$\begin{aligned}
 & \text{Effet revenu par déclaration} \\
 \Delta IPP_{t,t_0}^i = & \underbrace{\% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0}} \times IPP_{t_0}^i \\
 & \text{Effet taux de taxation} \qquad \qquad \qquad \text{Effet démographique} \\
 & + \underbrace{\% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0}} \times IPP_{t_0}^i \qquad \qquad \qquad + \% décla_{t,t_0} \times IPP_{t_0}^i \\
 & \text{Effet de structure} \\
 & + \underbrace{\% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0}} \times IPP_{t_0}^i \qquad \qquad \qquad + \text{effets croisés}^i
 \end{aligned} \tag{6}$$

Où le sigle « % » exprime la variation relative ou taux de croissance du facteur considéré,

$$\text{soit, par exemple, } \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} = \frac{\left[\frac{RT_t^i}{décla_t^i} - \frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i} \right]}{\frac{RT_{t_0}^i}{décla_{t_0}^i}}.$$

Cette décomposition identifie les différents éléments à l'origine de l'évolution des recettes régionales ou nationales de l'IPP exprimée en termes absolus.

Ainsi, **l'effet de croissance du revenu moyen par déclaration** peut se comprendre comme l'augmentation des recettes de l'IPP si seul le revenu moyen par déclaration avait évolué entre l'exercice d'imposition t_0 et t , toutes les autres composantes restant inchangées. **L'effet de croissance du taux moyen d'imposition** peut, lui, s'interpréter

comme la variation des recettes IPP si seul le taux moyen d'imposition avait évolué entre les deux exercices. **L'effet démographique** correspond à l'augmentation de l'IPP suite à la seule modification du nombre total de déclarations fiscales entre les deux exercices, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En ce qui concerne **l'effet de structure**, son interprétation dépend du critère de classification retenu. En adoptant le critère isolés/ménages, l'effet de structure correspond à la variation des recettes de l'IPP suite à la modification de la répartition des déclarations fiscales entre isolés et ménages fiscaux. En ce qui concerne la distribution des revenus par décile, l'effet de structure correspond uniquement à la variation des recettes de l'IPP suite à la modification de la répartition entre le nombre de déclarations de revenu nul et de revenu non nul, puisqu'il y a, par définition, toujours 10% des déclarations de revenu non nul dans chaque décile. Enfin, en ce qui concerne le critère des catégories professionnelles, l'effet de structure provient, d'une part, de la modification de la répartition des déclarations fiscales dans chaque catégorie professionnelle et, d'autre part, de la modification dans la proportion de déclarations fiscales de revenu nul et non nul.

Les **effets croisés** consistent, quant à eux, en variations de l'IPP dues à la modification simultanée de plusieurs éléments deux à deux, trois à trois et quatre à quatre. L'annexe 1 reprend, pour information, leur formulation mathématique.

Enfin, pour tout territoire considéré, on peut calculer la contribution relative de chacun des effets dans la variation totale de l'IPP levé sur ce territoire par simple division de l'effet absolu lié à chacun de ces effets par la variation absolue de l'IPP tout effet confondu. C'est cet indicateur qui sera repris dans la section 3 (cf. tableaux 3, 6 et 9).

On peut, par ailleurs, s'interroger sur l'impact de chacune des sources de variation de l'IPP sur **les clés de ventilation régionale de l'IPP**. C'est l'objet de la sous-section 2.2.

2.2 Décomposition de l'évolution des clés IPP

Cette sous-section s'attache à formaliser, comment la clé IPP se déforme pour chacun des facteurs retenus, à savoir, pour rappel :

- la variation du revenu moyen par déclaration (effet revenu par déclaration) ;
- la variation du taux moyen d'imposition (effet taux de taxation) ;
- la variation du nombre de déclarations (effet démographique) ;
- la variation de l'importance relative de la catégorie *i* (effet de structure) ;
- et enfin, à la somme des effets croisés.

A nouveau, l'analyse sera effectuée catégorie par catégorie. Toutefois, par soucis de lisibilité, l'indice "*i*" sera omis dans les expressions qui suivent.

Il y a donc lieu de calculer les montants régionaux de l'IPP qui prévaudraient suite à la modification d'un seul facteur et d'en dériver, par simple sommation, le montant national correspondant. Ces montants « estimés » permettent de recalculer les clés régionales résultant du facteur considéré.

Par exemple, pour estimer la clé IPP régionale qui résulterait de l'existence du seul effet revenu par déclaration dans chacune des régions, il y a lieu d'estimer l'expression (7).

$$\text{Clé IPP suite à l'effet "revenu"} = \frac{IPP_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right)} \quad (7)$$

Où les indices supérieurs « r » et « n » indiquent respectivement la région et la nation, la nation étant composée de « N » régions.

L'effet des croissances régionales différenciées du revenu par déclaration sur la clé IPP s'estime quant à lui, en termes de points de pourcentages, sur base de l'expression (8).

$$\text{Effet "revenu" sur la clé IPP}^r = \frac{\left(IPP_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right)}{IPP_{t_0}^n + \sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right)} - \frac{IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n} \quad (8)$$

Trois remarques doivent être soulevées :

- Premièrement, l'expression algébrique des effets croisés dans le cadre d'une analyse en termes d'évolution de clés se complexifie. Pour le lecteur intéressé, l'annexe 2 dérive, sur base d'un exemple simplifié, la formule adéquate ;
- deuxièmement, il est à noter que, généralement, la somme des effets régionaux n'est pas égale à l'effet national et ce quel que soit l'effet considéré. Par exemple, pour l'effet de croissance du revenu moyen par déclaration :

$$\sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right) \neq \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n$$

Ceci s'explique par le fait que les taux de croissance régionaux, ici du revenu moyen par déclaration, sont pondérés par les IPP régionaux respectifs dont la ventilation régionale peut différer de celle du nombre de déclarations fiscales et du revenu imposable. Cet effet, que nous pouvons qualifier d'« **effet de pondération** », peut toutefois être isolé de manière à faire apparaître l'effet net de croissance du revenu moyen par déclaration. Pour le lecteur intéressé, l'annexe 3 en fournit le développement¹⁶ ;

¹⁶ L'effet de pondération ne sera toutefois pas repris dans les tableaux de résultats car il est sans incidence sur la variation des clés IPP (cf. annexe 3). Toutefois, sans isoler l'effet de pondération, la somme des clés IPP

- troisièmement, si nous considérons l'expression (10) pour une catégorie *i* particulière, on ne peut obtenir l'effet net de croissance du revenu moyen par déclaration de cette catégorie *i* sur la clé IPP sans isoler un effet supplémentaire. Celui-ci découle du fait que la part de l'IPP généré par la catégorie *i* dans le total de l'IPP pour une région particulière peut différer de celles observées dans les autres régions et donc au niveau national. Dans cette contribution, nous désignerons cet effet additionnel d'« **effet de composition** » pour le distinguer de l'effet de structure relatif à la répartition de déclarants entre catégories au sein d'une même région. Cet effet de composition peut également être isolé. Son expression est reproduite à l'annexe 3 pour le lecteur intéressé.

La section 3 présente les résultats découlant de l'application de la méthode décrite dans la section 2 sur la période comprise entre les exercices d'imposition 2006 et 2014.

3. Analyse de l'évolution des recettes d'IPP et de leur répartition régionale entre les exercices d'imposition 2006 et 2014

Cette section présente la décomposition en facteurs explicatifs de l'évolution des recettes de l'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon la méthodologie exposée à la section 2. Les résultats sont présentés, tour à tour, pour chacune des décompositions socio-économiques disponibles, à savoir, pour rappel, la ventilation entre déclarants isolés et ménages fiscaux, celle en déciles de revenus et celle en diverses catégories professionnelles.

Chaque sous-section adoptera un même schéma, à savoir la présentation :

- Des statistiques de base par catégorie pour les exercices d'imposition 2006 et 2014 ;
- de l'importance relative des différents effets dans la variation absolue de l'IPP de chaque catégorie au niveau régional et national,
- de l'impact, en point de pourcentage, de chacun des effets sur la clé IPP.

Par soucis de lisibilité, les effets de croissance démographique, les effets de structure et les effets croisés ne seront pas détaillés par catégorie mais globalisés.

3.1 Critère de décomposition : isolés et ménages

Le tableau 2 présente tout d'abord les statistiques de revenu moyen par déclaration, de taux moyen de taxation ainsi que la part, dans le total des déclarations fiscales, des déclarations des isolés et des ménages fiscaux pour les exercices d'imposition 2006 et 2014 pour le Royaume et les trois régions belges.

régionales déformées pour un effet particulier, par l'exemple pour l'effet de croissance du revenu moyen par déclaration, ne donnerait pas 100%. Pour le dire autrement, l'effet de pondération consiste en un cadrage pour assurer que la somme des effets régionaux soit égale à l'effet national.

Tableau 2 : Revenu imposable moyen par déclaration (en euros), taux moyen de taxation (en pourcentage), nombre de déclarations et répartition des déclarations entre isolés et ménages fiscaux pour les exercices d'imposition 2006 et 2014

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Exercice d'imposition 2006					
Revenu imposable moyen par déclaration	Isolés	14.410	14.953	15.067	13.227
	Ménages	38.381	35.322	39.241	37.266
Taux moyen d'imposition	Isolés	21,1%	22,8%	22,0%	19,0%
	Ménages	22,9%	22,4%	23,5%	21,8%
Nombre de déclarations		6.360.935	583.965	3.653.605	2.123.365
Part dans le total des déclarations	Isolés	66,3%	75,1%	62,9%	69,6%
	Ménages	33,7%	24,9%	37,1%	30,4%
Exercice d'imposition 2014					
Revenu imposable moyen par déclaration	Isolés	18.057	15.939	19.160	17.075
	Ménages	48.762	42.369	49.957	47.804
Taux moyen d'imposition	Isolés	20,8%	21,8%	21,6%	19,0%
	Ménages	22,6%	21,4%	23,2%	21,5%
Nombre de déclarations		6.749.995	716.638	3.834.329	2.199.028
Part dans le total des déclarations	Isolés	67,2%	77,2%	63,6%	70,3%
	Ménages	32,8%	22,8%	36,4%	29,7%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le tableau 3 présente quant à lui la décomposition de l'évolution des recettes de l'IPP pour la période comprise entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 en distinguant les déclarations des isolés de celles des ménages fiscaux.

Tableau 3 : Importance des effets (en %) sur la variation des recettes d'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon la décomposition isolés/ménages

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Augmentation des recettes de l'IPP (millions d'euros)		9.725,9	755,7	6.199,3	2.770,9
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Isolés	33,35%	13,07%	33,37%	38,91%
	Ménages	52,52%	30,36%	55,03%	53,48%
Effet croissance du taux moyen d'imposition	Isolés	-1,84%	-9,03%	-1,99%	0,50%
	Ménages	-2,75%	-6,53%	-2,29%	-2,81%
Effet de croissance démographique		19,94%	79,59%	16,04%	11,51%
Effet de structure : répartition entre isolés/ménages		-3,67%	-7,48%	-2,34%	-3,19%
Effets croisés		2,45%	0,03%	2,18%	1,60%
Total effet		100%	100%	100%	100%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le tableau 3 le montre, au niveau national, l'augmentation des recettes de l'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 est imputable aux croissances du revenu imposable moyen par déclaration des ménages et des isolés à hauteur, respectivement, de 52,5% et

33,4%. Ces observations sont similaires en Flandre et en Wallonie mais pas à Bruxelles où l'effet démographique est plus important. Ce dernier explique à lui seul près de 80% de l'augmentation des recettes de l'IPP à Bruxelles sur cette période.

Le tableau 4 présente ensuite la décomposition de la variation de la ventilation régionale de l'IPP selon les différents effets. Pour information, la colonne « clé IPP estimée » représente la clé de répartition de l'IPP telle qui aurait prévalu à l'exercice d'imposition 2014 si seul l'effet considéré avait joué, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

Tableau 4 : Décomposition de la variation de la clé IPP entre les exercices 2006 et 2014 (en points de pourcentage) selon la décomposition isolés/ménages

		Bruxelles		Flandre		Wallonie	
Clé observée exercice 2006			8,35%		63,43%		28,22%
		Impact des effets	Clé IPP estimée	Impact des effets	Clé IPP estimée	Impact des effets	Clé IPP estimée
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Isolés	-0,88	7,47%	0,44	63,87%	0,44	28,66%
	Ménages	-0,26	8,09%	0,07	63,50%	0,19	28,41%
Effet de croissance du taux moyen d'imposition	Isolés	-0,15	8,20%	-0,06	63,37%	0,21	28,43%
	Ménages	-0,10	8,25%	0,11	63,54%	-0,01	28,21%
Effet de croissance démographique		1,39	9,74%	-0,69	62,73%	-0,70	27,52%
Effet de structure : répartition entre isolés/ménages		-0,16	8,19%	0,19	63,62%	0,03	28,19%
Effet de composition		0,05	8,40%	-0,06	63,36%	0,01	28,23%
Effets croisés		-0,02	8,33%	0,07	63,50%	-0,04	28,18%
Impact total sur la clé régionale (en point de pourcentage)		-0,14		+0,07		+0,06	
Clé observée exercice 2014			8,21%		63,50%		28,28%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le tableau 4 nous apprend que la diminution de la clé IPP bruxelloise entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 est principalement imputable, premièrement, à des croissances, moindres par rapport au niveau national, du revenu imposable moyen par déclaration des isolés et des ménages (pour 0,88 et 0,26 point de pourcentage respectivement), deuxièmement, à des diminutions plus marquées à Bruxelles que dans le reste du pays des taux moyens d'imposition des isolés et des ménages (pour 0,15 et 0,10 point de pourcentage respectivement) et, troisièmement, par un effet de structure lié à une augmentation de la part des déclarations d'isolés à Bruxelles lesquels étant, en moyenne dans la nation, relativement moins taxés que les ménages fiscaux (cf. tableau 2). A l'inverse, la croissance du nombre de déclarations plus importante à Bruxelles que dans les autres régions du pays a contrebalancé, mais pas totalement, la diminution de la clé IPP bruxelloise à hauteur de 1,39 point de pourcentage. Etant donné cette croissance "démographique", si Bruxelles avait enregistré une croissance des autres facteurs similaire à celle du Royaume, toutes autres

choses étant égales par ailleurs, la clé IPP bruxelloise aurait alors été de 9,74% contre 8,21% effectivement observé à l'exercice d'imposition 2014.

En Flandre, c'est la croissance du revenu imposable moyen par déclaration des isolés plus rapide que dans les autres régions dans leur ensemble qui fait le plus augmenter la clé IPP (à hauteur de 0,44 point de pourcentage). L'effet de structure joue également positivement sur la clé IPP flamande à concurrence de 0,19 point de pourcentage. Il s'explique par une décroissance de la part des ménages fiscaux en Flandre moins rapide que celle constatée dans le reste du pays (cf. tableau 2), les ménages fiscaux étant, en moyenne dans la nation, plus taxés que les isolés. A l'opposé, la moindre croissance du nombre de déclarations fiscales totales en Flandre relativement à la moyenne nationale fait perdre 0,69 point de pourcentage à la clé IPP flamande.

Enfin, l'augmentation de la clé IPP wallonne sur la période étudiée est imputable à des croissances, supérieures à celles observées au niveau national, du revenu moyen par déclaration des isolés (+0,44 point de pourcentage) et, dans une moindre mesure, des ménages (+0,19 point de pourcentage), et à une décroissance moins rapide que dans le reste du pays du taux moyen d'imposition des isolés (+0,21 point de pourcentage). Ces effets sont toutefois compensés, à concurrence de -0,70 point de pourcentage, par une moindre croissance du nombre de déclarations wallonnes, comparativement à la moyenne nationale.

3.2 Critère de décomposition : déciles de revenus

Cette sous-section effectue la même démarche que la sous-section 3.1 mais en considérant, cette fois, une décomposition par déciles de revenus.

Le tableau 5 expose les statistiques de revenu moyen par déclaration, de taux moyen de taxation ainsi que la part, dans le total des déclarations fiscales, des déclarations classées par décile de revenus pour les exercices d'imposition 2006 et 2014 pour le Royaume et les trois régions belges.

Tableau 5 : Revenu imposable moyen par déclaration (en euros), taux moyen de taxation (en pourcentage), nombre de déclarations et répartition des déclarations entre déciles de revenu nul et non nul pour les exercices d'imposition 2006 et 2014

		Royaume ¹⁷	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Exercice d'imposition 2006					
Revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0	0	0	0
	Décile 1	1.673	1.610	1.689	1.662
	Décile 2	7.963	6.867	8.341	7.583
	Décile 3	11.157	9.906	11.701	10.521
	Décile 4	13.695	11.868	14.588	12.591
	Décile 5	16.736	14.443	17.815	15.424
	Décile 6	20.230	17.773	21.380	18.836
	Décile 7	24.355	21.759	25.578	22.868
	Décile 8	30.529	27.152	32.164	28.515
	Décile 9	40.935	36.419	43.065	38.343
	Décile 10	76.941	77.857	79.767	71.629
Taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Décile 1	1,44%	1,13%	1,49%	1,43%
	Décile 2	1,09%	0,33%	1,30%	0,86%
	Décile 3	2,01%	0,64%	2,73%	0,92%
	Décile 4	6,77%	2,25%	8,69%	3,94%
	Décile 5	11,86%	9,41%	13,10%	9,90%
	Décile 6	16,99%	14,87%	18,45%	14,58%
	Décile 7	20,35%	19,35%	21,26%	18,78%
	Décile 8	23,37%	23,54%	24,14%	21,76%
	Décile 9	26,51%	28,33%	26,98%	25,09%
	Décile 10	31,82%	33,11%	32,39%	30,29%
Nombre de déclarations		6.360.935	583.965	3.653.605	2.123.365
Part dans le total des déclarations	Déclarations de revenu nul	7,89%	11,23%	6,18%	9,92%
	Déclarations de revenu non nul	92,11%	88,77%	93,82%	90,08%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

¹⁷ Dans ce tableau, les montants nationaux des revenus imposables et des recettes de l'IPP ont été calculés par addition des montants régionaux.

Tableau 5 (suite) : Revenu imposable moyen par déclaration (en euros), taux moyen de taxation (en pourcentage), nombre de déclarations et répartition des déclarations entre déciles de revenu nul et non nul pour les exercices d'imposition 2006 et 2014

		Royaume ¹⁸	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Exercice d'imposition 2014					
Revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0	0	0	0
	Décile 1	2.182	1.453	2.362	2.071
	Décile 2	10.500	7.405	11.393	9.795
	Décile 3	14.536	12.149	15.395	13.686
	Décile 4	17.589	14.318	18.798	16.367
	Décile 5	21.192	17.204	22.620	19.784
	Décile 6	25.309	20.950	26.839	23.825
	Décile 7	30.397	25.547	32.081	28.780
	Décile 8	38.013	31.974	40.157	35.914
	Décile 9	50.800	42.808	53.549	48.182
	Décile 10	95.880	94.902	99.556	89.536
Taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Décile 1	0,39%	1,44%	0,36%	0,24%
	Décile 2	0,97%	-0,25%	1,26%	0,64%
	Décile 3	2,78%	1,11%	3,90%	0,95%
	Décile 4	7,81%	1,45%	9,82%	5,26%
	Décile 5	13,37%	7,60%	15,13%	11,21%
	Décile 6	17,39%	14,12%	18,34%	16,29%
	Décile 7	19,44%	18,36%	20,01%	18,58%
	Décile 8	22,57%	21,77%	23,30%	21,30%
	Décile 9	26,00%	26,66%	26,59%	24,64%
	Décile 10	31,36%	32,08%	32,10%	29,66%
Nombre de déclarations		6.749.995	716.638	3.834.329	2.199.028
Part dans le total des déclarations	Déclarations de revenu nul	8,24%	18,28%	5,91%	9,04%
	Déclarations de revenu non nul	91,76%	81,72%	94,09%	90,96%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le tableau 6 présente la décomposition de l'évolution des recettes de l'IPP pour la période comprise entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon la décomposition en déciles de revenus.

¹⁸ Dans ce tableau, les montants nationaux des revenus imposables et des recettes de l'IPP ont été calculés par addition des montants régionaux.

Tableau 6 : Importance des effets (en %) sur la variation des recettes IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon la décomposition en déciles de revenus

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Augmentation des recettes de l'IPP (millions d'euros)		9.725,9	755,7	6.199,3	2.770,9
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	décile 1	0,04%	-0,01%	0,06%	0,04%
	décile 2	0,17%	0,01%	0,22%	0,13%
	décile 3	0,41%	0,10%	0,56%	0,20%
	décile 4	1,59%	0,38%	2,02%	1,03%
	décile 5	3,18%	1,78%	3,48%	2,98%
	décile 6	5,20%	3,24%	5,57%	5,02%
	décile 7	7,41%	5,03%	7,65%	7,67%
	décile 8	10,53%	7,78%	10,67%	11,12%
	décile 9	15,76%	12,42%	15,64%	17,04%
décile 10	36,30%	38,72%	35,45%	37,44%	
Effet de croissance du taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	décile 1	-0,11%	0,03%	-0,11%	-0,14%
	décile 2	-0,06%	-0,27%	-0,02%	-0,11%
	décile 3	0,52%	0,32%	0,76%	0,02%
	décile 4	0,85%	-0,65%	0,91%	1,15%
	décile 5	1,53%	-1,80%	2,00%	1,40%
	décile 6	0,48%	-0,91%	-0,12%	2,23%
	décile 7	-1,34%	-1,47%	-1,77%	-0,33%
	décile 8	-1,47%	-3,29%	-1,49%	-0,91%
	décile 9	-1,26%	-4,18%	-0,93%	-1,20%
décile 10	-2,10%	-5,53%	-1,28%	-3,12%	
Effet de croissance démographique		19,94%	79,59%	16,04%	11,51%
Effet de structure : répartition entre déclarations de revenu nul/non-nul		-1,25%	-27,84%	0,93%	3,13%
Effets croisés		3,68%	-3,44%	3,78%	3,70%
Total des effets		100%	100%	100%	100%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Avant de commenter les tableaux, rappelons qu'aux 10 catégories de déciles, a été ajoutée une catégorie correspondant aux déclarations de revenu nul et que l'effet de structure dans cette sous-section reflète uniquement l'impact de la modification de la répartition entre le nombre de déclarations de revenu nul et de revenu non nul puisque chaque décile de revenu non nul correspond nécessairement, quelle que soit l'année considérée, à 10% de ces déclarations.

La sous-section 3.1 l'a montré, l'augmentation des recettes nationales de l'IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 est imputable à une croissance du revenu imposable moyen par déclaration des ménages fiscaux et des isolés. La décomposition en déciles de

revenus présentée dans le tableau 6 complète cette information en nous montrant que ce sont les croissances du revenu moyen des contribuables appartenant aux déciles de revenus les plus élevés qui expliquent principalement cette augmentation. Ce phénomène est cependant quelque peu atténué par le fait que les déciles 7 à 10 ont bénéficié lors de l'exercice d'imposition 2014 d'un taux moyen d'imposition inférieur à celui de l'exercice d'imposition 2006 (cf. tableau 5) à l'inverse des déciles 3 à 6.

Ces observations sont valables pour la Flandre et la Wallonie, alors qu'en région bruxelloise, c'est, pour rappel, la croissance du nombre de déclarations fiscales supérieure à la moyenne nationale qui explique principalement l'augmentation des recettes de l'IPP, très partiellement compensée par une plus grande prépondérance des déclarations de revenu nul.

En effet, l'augmentation de la proportion du nombre de déclarations de revenu nul dans le total des déclarations à Bruxelles (cf. tableau 5), a fortement contribué à réduire l'augmentation des recettes de l'IPP sur le territoire bruxellois.

Enfin, le tableau 7 présente la décomposition par facteurs de la variation de la clé de répartition de l'IPP lorsque les déclarations sont classées en déciles de revenus.

Tableau 7 : Décomposition de la variation de la clé IPP entre les exercices 2006 et 2014 selon la décomposition en déciles de revenus

Clé observée exercice 2006		Bruxelles		Flandre		Wallonie	
		Impact des effets	Clé estimée	Impact des effets	Clé estimée	Impact des effets	Clé estimée
			8,35%		63,43%		28,22%
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 1	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 2	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 3	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 4	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 5	-0,02	8,33%	0,00	63,43%	0,01	28,23%
	décile 6	-0,03	8,32%	0,01	63,44%	0,02	28,24%
	décile 7	-0,05	8,30%	0,03	63,46%	0,02	28,24%
	décile 8	-0,07	8,28%	0,02	63,45%	0,05	28,27%
	décile 9	-0,11	8,24%	0,02	63,45%	0,09	28,31%
	décile 10	-0,11	8,24%	0,06	63,49%	0,05	28,27%
Effet de croissance du taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 1	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	décile 2	-0,01	8,35%	0,01	63,44%	0,00	28,22%
	décile 3	0,00	8,35%	0,02	63,44%	-0,02	28,20%
	décile 4	-0,02	8,33%	-0,03	63,40%	0,05	28,27%
	décile 5	-0,07	8,28%	0,07	63,50%	0,00	28,22%
	décile 6	-0,03	8,32%	-0,12	63,30%	0,16	28,38%
	décile 7	0,00	8,35%	-0,08	63,35%	0,09	28,31%
	décile 8	-0,04	8,31%	-0,01	63,42%	0,05	28,27%
	décile 9	-0,07	8,28%	0,06	63,49%	0,01	28,23%
	décile 10	-0,07	8,28%	0,15	63,58%	-0,08	28,14%
Effet de croissance démographique		1,39	9,74%	-0,69	62,73%	-0,70	27,52%
Effet de structure : répartition entre déclarations de revenu nul/non-nul		-0,65	7,71%	0,31	63,74%	0,33	28,55%
Effet de composition		-0,06	8,29%	0,18	63,61%	-0,12	28,10%
Effets croisés		-0,11	8,24%	0,05	63,48%	0,06	28,28%
Impact total sur la clé régionale (en point de pourcentage)		-0,14		+0,07		+0,06	
Clé observée exercice 2014			8,21%		63,50%		28,28%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Nous invitons le lecteur à garder à l'esprit, lors de la lecture des raisons de la baisse de la clé IPP bruxelloise, la forte augmentation de la proportion du nombre de déclarations de revenu nul à Bruxelles contre une diminution de cette proportion dans les deux autres régions. En termes de variations de la clé IPP, le tableau 7 le montre, cet effet fait perdre 0,65 point de pourcentage à la clé IPP bruxelloise entre les exercices d'imposition 2006 et

2014. En d'autres termes, la région bruxelloise aurait enregistré une clé IPP de 7,71% lors de l'exercice d'imposition 2014 si seule la proportion de déclarations de revenu nul avait varié, toutes autres choses étant égales par ailleurs. De plus, les moindres croissances, par rapport à la moyenne nationale, du revenu moyen imposable des déciles 5 à 10 et les décroissances plus marquées que la moyenne nationale du taux moyen d'imposition des déciles 4 à 10 (à l'exception du septième décile) affectent également négativement la clé IPP bruxelloise à hauteur, respectivement, de 0,40 et 0,31 point de pourcentage. Ces effets à la baisse sont quasiment compensés par un effet de croissance du nombre total de déclarations à Bruxelles qui fait gagner 1,39 point de pourcentage à la clé IPP bruxelloise.

En Flandre, la hausse de la clé IPP est principalement le fait de la diminution de la proportion du nombre de déclarations de revenu nul alors qu'une croissance est observée en moyenne dans le Royaume (+0,31 point de pourcentage), d'une décroissance moins rapide du taux moyen d'imposition des déciles 3, 5, 9 et 10 (+0,30 point de pourcentage) et d'une croissance plus importante que la moyenne nationale du revenu moyen par déclaration des déciles 7 à 10 (+0,13 point de pourcentage). A l'inverse, une croissance du nombre de déclarations fiscales totales en Flandre plus faible qu'en moyenne dans le Royaume tire la clé vers le bas à hauteur de 0,69 point de pourcentage.

Enfin, en ce qui concerne la Wallonie, l'augmentation de sa clé IPP sur la période observée est due, tout d'abord, comme en Flandre, à une réduction de la proportion du nombre de déclarations de revenu nul (+0,33 point de pourcentage). Cette augmentation est également le fait d'une décroissance moins rapide du taux moyen d'imposition dans les déciles 4, 6, 7 et 8 (+0,35 point de pourcentage) et d'une croissance plus grande que celle observée en moyenne dans le Royaume du revenu imposable moyen par déclaration des déciles 6 à 10 (+0,24 point de pourcentage). Ces effets sont compensés, mais pas entièrement, par une croissance moins rapide du nombre de déclarations en Wallonie (-0,70 point de pourcentage).

3.3 Critère de décomposition : catégories professionnelles

La dernière décomposition envisagée dans cette contribution analyse l'évolution de l'IPP en distinguant les déclarations selon la catégorie professionnelle à laquelle elles peuvent être rattachées. A nouveau cette sous-section suit la même séquence que celle adoptée dans les deux sous-sections antérieures.

Le tableau 8 expose les statistiques de revenu moyen par déclaration, de taux moyen de taxation ainsi que la part, dans le total des déclarations fiscales, des déclarations classées par catégorie professionnelle pour les exercices d'imposition 2006 et 2014 pour le Royaume et les trois régions belges.

Tableau 8 : Revenu imposable moyen par déclaration (en euros), taux moyen de taxation (en pourcentage), nombre de déclarations et répartition des déclarations entre catégories professionnelles pour les exercices d'imposition 2006 et 2014

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Exercice d'imposition 2006					
Revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0	0	0	0
	Salariés	29.482	27.467	30.237	28.462
	Indépendants	34.512	31.841	35.532	33.249
	Pensionnés	17.709	18.495	17.718	17.512
	Chômeurs	9.964	9.977	10.430	9.634
	Maladies-invalidités	12.200	11.713	12.308	12.179
	Profils mixtes	24.619	21.576	26.073	23.088
Taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Salariés	27,09%	28,43%	27,56%	25,72%
	Indépendants	28,21%	27,13%	28,47%	27,97%
	Pensionnés	10,70%	13,86%	10,23%	10,75%
	Chômeurs	0,18%	-0,55%	0,95%	-0,17%
	Maladies-invalidités	0,82%	-0,03%	0,92%	0,89%
	Profils mixtes	20,22%	19,84%	20,68%	19,45%
Nombre de déclarations		6.360.935	583.965	3.653.605	2.123.365
Part dans le total des déclarations	Déclarations de revenu nul	7,89%	11,23%	6,18%	9,92%
	Salariés	43,04%	38,15%	46,48%	38,48%
	Indépendants	4,81%	5,46%	5,18%	4,02%
	Pensionnés	24,23%	20,41%	24,81%	24,29%
	Chômeurs	5,59%	9,32%	3,39%	8,35%
	Maladies-invalidités	2,07%	2,24%	1,86%	2,38%
	Profils mixtes	12,35%	13,19%	12,10%	12,56%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Tableau 8 (suite) : Revenu imposable moyen par déclaration (en euros), taux moyen de taxation (en pourcentage), nombre de déclarations et répartition des déclarations entre catégories professionnelles pour les exercices d'imposition 2006 et 2014

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Exercice d'imposition 2014					
Revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0	0	0	0
	Salariés	36.138	31.714	37.345	34.995
	Indépendants	40.647	34.042	42.249	40.119
	Pensionnés	23.666	22.947	23.855	23.486
	Chômeurs	11.550	11.984	11.947	11.121
	Maladies-invalidités	15.745	15.569	15.944	15.553
	Profils mixtes	32.262	27.494	34.398	30.101
Taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Salariés	26,81%	27,27%	27,38%	25,41%
	Indépendants	27,03%	24,49%	27,48%	26,95%
	Pensionnés	11,96%	14,15%	11,52%	12,29%
	Chômeurs	-0,22%	-0,89%	0,29%	-0,29%
	Maladies-invalidités	1,06%	0,35%	1,36%	0,87%
	Profils mixtes	20,12%	19,12%	20,75%	19,19%
Nombre de déclarations		6.749.995	716.638	3.834.329	2.199.028
Part dans le total des déclarations	Déclarations de revenu nul	8,24%	18,28%	5,91%	9,04%
	Salariés	41,93%	35,62%	45,18%	38,31%
	Indépendants	4,69%	5,61%	5,04%	3,79%
	Pensionnés	24,33%	17,10%	25,60%	24,48%
	Chômeurs	4,50%	8,23%	2,50%	6,76%
	Maladies-invalidités	2,93%	2,73%	2,51%	3,72%
	Profils mixtes	13,38%	12,42%	13,25%	13,91%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Le tableau 9 présente les effets par catégorie professionnelle des facteurs déterminant l'augmentation des recettes de l'IPP pour le Royaume et les trois régions.

Tableau 9 : Importance des effets (en %) sur la variation des recettes IPP entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 selon la décomposition en catégories professionnelles

		Royaume	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Augmentation des recettes de l'IPP (millions d'euros)		9.725,9	755,7	6.199,3	2.770,9
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Salariés	53,72%	35,80%	56,86%	52,78%
	Indépendants	5,82%	2,55%	6,25%	6,33%
	Pensionnés	10,54%	9,77%	9,59%	12,53%
	Chômeurs	0,01%	-0,08%	0,03%	-0,02%
	Maladies-invalidités	0,04%	0,00%	0,04%	0,06%
	Profils mixtes	13,05%	12,01%	12,85%	13,81%
Effet de croissance du taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0%	0%	0%	0%
	Salariés	-4,76%	-9,57%	-3,97%	-5,19%
	Indépendants	-1,59%	-3,58%	-1,40%	-1,38%
	Pensionnés	3,18%	0,80%	2,98%	4,55%
	Chômeurs	-0,15%	-0,25%	-0,14%	-0,07%
	Maladies-invalidités	0,04%	0,08%	0,06%	-0,01%
	Profils mixtes	-0,61%	-1,62%	-0,29%	-1,10%
Effet de croissance démographique		19,94%	79,59%	16,04%	11,51%
Effet de structure		-3,12%	-23,34%	-2,68%	2,43%
- dû au nombre de déclarations de revenu nul/non nul		-1,25%	-27,84%	0,93%	3,13%
- dû à la répartition des déclarations au sein des catégories professionnelles		-1,87%	4,50%	-3,61%	-0,70%
Effets croisés		3,88%	-2,17%	3,79%	3,77%
Total des effets		100%	100%	100%	100%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

Au niveau national, l'augmentation des recettes de l'IPP est principalement due à la croissance du revenu imposable moyen par déclaration des salariés, des pensionnés, et des déclarations de profils mixtes. Ce constat est similaire en Flandre et en Wallonie. Par contre, à Bruxelles, c'est, comme montré précédemment, la croissance du nombre de déclarations fiscales qui contribue largement à l'augmentation des recettes bruxelloises, modérée par l'augmentation de la proportion du nombre de déclarations de revenu nul dans le total des déclarations bruxelloises. Remarquons enfin, l'impact négatif quasi général (les pensionnés constituant l'exception principale) des modifications du taux moyen d'imposition entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 sur les recettes de l'IPP. Cet impact est lié à la diminution des taux moyens de taxation sur cette période (cf. tableau 8), pensionnés et bénéficiaires d'allocations de maladie-invalidité faisant exception.

Le tableau 10 présente finalement la décomposition entre facteurs explicatifs de la variation, entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, de la clé de répartition des recettes de l'IPP en distinguant chacune des catégories professionnelles considérées.

Tableau 10 : Décomposition de la variation de la clé IPP entre les exercices 2006 et 2014 selon la décomposition en catégories professionnelles

		Bruxelles		Flandre		Wallonie	
Clé observée exercice 2006			8,35%		63,43%		28,22%
		Impact des effets	Clé estimée	Impact des effets	Clé estimée	Impact des effets	Clé estimée
Effet de croissance du revenu imposable moyen par déclaration	Déclarations de revenu nul	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	Salariés	-0,40	7,95%	0,35	63,78%	0,04	28,26%
	Indépendants	-0,10	8,25%	0,04	63,47%	0,06	28,28%
	Pensionnés	-0,09	8,26%	0,07	63,50%	0,02	28,24%
	Chômeurs	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	Maladies-invalidités	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	Profils mixtes	-0,04	8,31%	0,06	63,49%	-0,03	28,19%
Effet de croissance du taux moyen d'imposition	Déclarations de revenu nul	0,00	8,35%	0,00	63,43%	0,00	28,22%
	Salariés	-0,17	8,19%	0,20	63,62%	-0,03	28,19%
	Indépendants	-0,05	8,30%	0,04	63,47%	0,01	28,23%
	Pensionnés	-0,10	8,26%	0,02	63,45%	0,07	28,29%
	Chômeurs	-0,03	8,32%	0,06	63,48%	-0,03	28,19%
	Maladies-invalidités	0,00	8,35%	0,00	63,43%	-0,01	28,21%
	Profils mixtes	-0,03	8,32%	0,06	63,49%	-0,03	28,19%
Effet de croissance démographique		1,39	9,74%	-0,69	62,73%	-0,70	27,52%
Effet de structure - dû au nombre de déclarations de revenu nul/non-nul		-0,49	7,86%	0,08	63,51%	0,41	28,63%
- dû à la répartition des déclarations au sein des catégories professionnelles		-0,65	7,71%	0,31	63,74%	0,33	28,55%
		0,16	8,51%	-0,23	63,19%	0,07	28,29%
Effet de composition		0,08	8,43%	-0,37	63,06%	0,29	28,51%
Effets croisés		-0,13	8,21%	0,14	63,57%	-0,01	28,21%
Impact total sur la clé régionale (en point de pourcentage)		-0,14		0,07		0,06	
Clé observée exercice 2014			8,21%				28,28%

Sources : DGSIE et calculs des auteurs.

A la lecture de ce tableau, Il apparaît que la baisse de la clé IPP bruxelloise est principalement due à une moindre croissance, par rapport à la moyenne nationale, du revenu moyen par déclaration des salariés, des indépendants et des pensionnés (-0,59 point

de pourcentage), et à une décroissance plus rapide que la moyenne nationale du taux moyen d'imposition des salariés, des pensionnés et des indépendants (-0,31 point de pourcentage). L'effet de structure lié à la l'augmentation de la proportion de déclarations de revenu nul à Bruxelles joue également négativement sur la clé IPP bruxelloise, comme déjà montré à la sous-section 3.2 (-0,65 point de pourcentage). La décomposition en catégories professionnelles montre toutefois que ces effets sont contrebalancés mais pas totalement par l'effet de structure lié à une croissance plus grande que la moyenne nationale de la proportion du nombre de salariés, d'indépendants et de profils mixtes dans le total des déclarations de revenu non nul à Bruxelles (+0,16 point de pourcentage) et par une croissance du nombre de déclarations fiscales plus importante à Bruxelles que dans les deux autres régions (+1,39 point de pourcentage).

En Flandre, la croissance du revenu moyen par déclaration et la moindre décroissance du taux moyen d'imposition des salariés expliquent principalement la hausse de la clé IPP, à concurrence de 0,55 point de pourcentage. L'effet de structure dû à la proportion de déclarations de revenu nul (+0,31 point de pourcentage) explique également la croissance de la clé IPP flamande. La décomposition en catégories professionnelles met toutefois en évidence qu'il est compensé, mais pas totalement, par l'effet de structure relatif à la répartition des déclarations entre les catégories professionnelles. En effet, une décroissance de la proportion du nombre de salariés, d'indépendants et de profils mixtes dans le total des déclarations de revenu non nul s'observe en Flandre sur la période étudiée (cf. tableau 8) ce qui réduit la croissance de la clé IPP flamande de 0,23 point de pourcentage. La croissance moins rapide du nombre de déclarations fiscales contrebalance également, mais pas complètement, les effets jouant dans le sens de l'augmentation de la clé IPP flamande (-0,69 point de pourcentage). Ajoutons encore que l'effet de composition joue lui aussi négativement sur la clé IPP flamande (-0,37 point de pourcentage). Il s'explique principalement par une moindre proportion, relativement à la moyenne nationale, de l'IPP payé par les pensionnés dans le total de l'IPP enregistré en Flandre.

Finalement, l'augmentation de la clé IPP wallonne est, quant à elle, principalement imputable, d'une part, à l'effet de structure relatif à la répartition des déclarations de revenu nul et non nul à la suite d'une décroissance de la proportion de ce type de déclarations en Wallonie (+0,33 point de pourcentage) et, d'autre part, par l'effet de composition (0,29 point de pourcentage). Ce dernier s'explique, à l'inverse de la Flandre, par une plus grande proportion, relativement à la moyenne nationale, de l'IPP payé par les pensionnés dans le total de l'IPP enregistré en Wallonie. La croissance moins rapide en Wallonie du nombre de déclarations fiscales compense, mais pas complètement, les effets positifs (-0,70 point de pourcentage).

4. Conclusion

L'évolution des recettes de l'IPP et de leur répartition régionale suscite l'intérêt dans les finances publiques belges. L'IPP constitue en effet une importante source de financement pour les Entités fédérale et fédérées de Belgique et sa ventilation sert de base à la répartition de plusieurs dotations accordées par le Pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Il est donc capital pour les finances publiques belges d'en comprendre les déterminants.

Entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, les clés IPP régionales ne se sont modifiées que légèrement : -0,14 point de pourcentage pour Bruxelles +0,07 point de pourcentage pour la Flandre et +0,06 point de pourcentage pour la Wallonie. Cette relative stabilité des clés IPP régionales s'explique toutefois par des facteurs différents d'une région à l'autre jouant à l'avantage ou au détriment de chaque clé régionale sans que leurs effets ne se compensent exactement.

Ce cahier de recherche a détaillé l'impact de différents facteurs explicatifs de l'évolution des recettes régionales de l'IPP et des clés de ventilation régionale sur la période.

L'approche développée est simplement descriptive. Elle exploite les statistiques fiscales de l'IPP, du revenu total net imposable et du nombre de déclarations fiscales disponibles. Elle tente d'expliquer l'évolution des recettes de l'IPP en fonction de l'évolution du revenu moyen par déclaration, du taux moyen d'imposition et du nombre de déclarations. L'exercice a été effectué en distinguant diverses catégories de déclarants : isolés versus ménages fiscaux, classement des déclarations par décile de revenus ou encore par catégories professionnelles.

Notons que ces décompositions sont utilisées une à une sans qu'il ne soit possible, dans l'état actuel de la statistique disponible, de croiser les catégories considérées.

Entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, les recettes de l'IPP ont augmenté de 755,7 ; 6.199,3 et 2.770,9 millions d'euros respectivement à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie soit une augmentation totale de 9.725,9 millions d'euros pour le Royaume. Comment expliquer ces évolutions ?

Selon notre analyse, l'évolution nationale des recettes de l'IPP est essentiellement imputable à la croissance nominale du revenu moyen par déclaration. L'analyse en adoptant une décomposition par catégorie nous informe par ailleurs que ce sont surtout, de par leur croissance mais également leur importance dans la population, les déclarations de ménages fiscaux et d'isolés, faisant partie des déciles de revenus les plus élevés et dont le revenu imposable est principalement constitué de salaires, de pensions ou d'un mixte de revenus qui sont à l'origine de la croissance des recettes nationales de l'IPP. Ces observations sont similaires en Flandre et en Wallonie mais pas à Bruxelles où la croissance du nombre de déclarations explique pour près de 80% l'augmentation des recettes de l'IPP.

En termes de ventilation régionale, l'observation des statistiques fiscales entre les exercices d'imposition 2006 et 2014 fait apparaître une relative stabilité des clés IPP : les clés IPP flamande et wallonne augmentent respectivement de 0,07 et 0,06 point de pourcentage au désavantage de la clé IPP bruxelloise à hauteur de 0,14 point de pourcentage pour finalement s'établir à 8,21%, 63,50% et 28,28% respectivement pour Bruxelles, la Flandre et la Wallonie lors de l'exercice d'imposition 2014. Derrière cette apparente stabilité, notre analyse a pu mettre en évidence des évolutions différenciées par région des facteurs statistiques sous-jacents dont les impacts se compensent pour l'essentiel sur la période étudiée.

Pour Bruxelles, trois résultats principaux peuvent être mis en évidence : la baisse de la clé bruxelloise s'explique par une croissance moins rapide qu'au niveau national du revenu moyen par déclaration et par une croissance plus rapide que la moyenne nationale du nombre de déclarations de revenu nul. Par contre, la croissance, relativement plus rapide du nombre de déclarations fiscales compense, mais pas entièrement, ces effets à la baisse.

En Flandre, les effets qui ont provoqué, sur cette période, une augmentation de la clé IPP flamande sont : une croissance plus rapide du revenu moyen par déclaration, une croissance moins rapide du nombre de déclarations de revenu nul et des décroissances moins rapides du taux moyen d'imposition. Ces effets sont compensés, en grande partie, par une moindre croissance du nombre de déclarations, par une moindre importance de l'IPP payé par les pensionnés et par une croissance plus rapide du nombre de pensionnés.

Enfin, en Wallonie, seul l'effet de croissance moins rapide que la moyenne nationale du nombre de déclarations fiscales modère la croissance de la clé IPP. A l'inverse, la croissance plus rapide du revenu moyen par déclaration contribue à l'augmentation de la clé IPP wallonne.

En guise de synthèse, le tableau 11 résume et quantifie les principaux effets responsables de l'évolution des recettes de l'IPP et de leur répartition régionale.

Rappelons-le, l'approche suivie dans cette contribution se veut descriptive. De manière globale, il en ressort que l'évolution du revenu imposable moyen par déclaration et de la démographie sont les déterminants majeurs de l'évolution des recettes de l'IPP, intervenant de façon très différente à Bruxelles et dans les deux autres régions.

Pour la Wallonie, cette contribution corrobore la stabilisation des écarts de croissance des revenus **enregistrés au lieu du domicile** des contribuables avec la région flamande sur les années 2005 à 2013 (voir à ce propos, Caruso (2016) et Caruso & al. (2016)). A Bruxelles, la plus faible croissance du revenu moyen par déclaration entre les exercices d'imposition 2006 et 2014, en particulier dans les déciles de revenus les plus élevés, combinée à une augmentation démographique plus marquée et une relative paupérisation mériteraient d'être étudiés de manière plus profonde. Par ailleurs, dans un contexte où, faisant suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, l'IPP devient de plus en plus une des principales sources de

financement des Entités fédérées en Belgique, il reste important d'en comprendre et d'en quantifier les évolutions afin de pouvoir aider certaines Entités subissant des chocs économiques et sociodémographiques à ce qu'elles puissent continuer à assurer un niveau de services publics similaire à celui offert par les autres régions. Les négociateurs de cette dernière réforme de l'Etat ne s'y sont pas trompés en maintenant un mécanisme de solidarité institutionnelle et en refinançant la Région bruxelloise¹⁹.

¹⁹ Pour de plus amples informations sur la 6^{ème} réforme de l'Etat belge, voir Avanzo (2014).

Tableau 11 : Principaux facteurs explicatifs de l'évolution des recettes de l'IPP (en euros et en part du total) et de leurs répartitions régionales (en points de pourcentage) entre les exercices d'imposition 2006 et 2014

	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Augmentation des recettes IPP	+755.735.409	+6.199.291.563	+2.770.898.027
Facteurs explicatifs de l'augmentation des recettes	<ul style="list-style-type: none"> - croissance démographique (80%) - croissance du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 9 et 10 (51%) - des salariés (38%) - des ménages (30%) 	<ul style="list-style-type: none"> - croissance du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 8, 9 et 10 (62%) - des salariés (57%) - des ménages (55%) - des isolés (33%) - croissance démographique (16%) 	<ul style="list-style-type: none"> - croissance du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 8, 9 et 10 (66%) - des salariés (53%) - des ménages (53%) - des isolés (39%) - croissance démographique (11%)
Clé IPP 2006	8,35%	63,43%	28,22%
Clé IPP 2014	8,21% (-0,14pp*)	63,50% (+0,07pp)	28,28% (+0,06pp)
Facteurs explicatifs de la variation de la clé	<p>Par rapport à la moyenne nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des isolés (-0,88pp) - des salariés (-0,40pp) - des déciles 5 à 10 (-0,40pp) - des ménages fiscaux (-0,26pp) - croissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations de revenu nul (-0,65pp) - décroissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du taux moyen d'imposition : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 4 à 10 (-0,31pp) - des isolés (-0,15pp) - des salariés et des pensionnés (-0,26pp) - croissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations fiscales (1,39pp) 	<p>Par rapport à la moyenne nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations (-0,69pp) - moindre proportion de l'IPP payé par les pensionnés (-0,37pp) - décroissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - de la proportion du nombre de salariés, d'indépendants et de profils mixtes (-0,23pp) - croissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des isolés (0,44pp) - des salariés (0,35pp) - croissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations de revenu nul (0,31pp) - décroissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du taux moyen d'imposition : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 3, 5, 9 et 10 (0,30pp) - des salariés (0,20pp) - de la proportion de ménages fiscaux (0,19pp) 	<p>Par rapport à la moyenne nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - croissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations (-0,70pp) - croissance plus rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du revenu par déclaration : <ul style="list-style-type: none"> - des isolés (0,44pp) - des ménages (0,19pp) - des déciles 8, 9 et 10 (0,19pp) - croissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du nombre de déclarations de revenu nul (0,33pp) - plus grande proportion de l'IPP payé par les pensionnés (0,29pp) - décroissance moins rapide : <ul style="list-style-type: none"> - du taux moyen d'imposition : <ul style="list-style-type: none"> - des déciles 4, 6, 7 et 8 (0,35pp) - des isolés (0,21pp)

Sources : DGSIE et calculs des auteurs. * pp = point de pourcentage.

Bibliographie

Articles

- CARUSO, F., « Le PIB par habitant en perspective », dans Rapport sur l'Economie Wallonne, *Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique*, Février 2016, pp. 13-31.
- CARUSO, F., D. DELAUNOY, C. ERNAELSTEEN, M. MIGNOLET, M.-E. MULQUIN, Revenus Régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde, Cahier de recherche n°85, *CERPE*, 2016.
- AVANZO, S., J. BOUAJAJA, I. CLERBOIS, L. DE WIND, M. DEJARDIN, R. DESCHAMPS, C. ERNAELSTEEN, S. FLAMENT, P. KESTENS, E. LECUIVRE, M. MIGNOLET, R. PLASMAN, C. PODGORNIK, P. POUSETT, V. SCHMITZ, S. THONET, I. TOJEROW, « La 6ème réforme de l'État : modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire », *Brussels Economic Review*, 57(1-2), 2014, pp. 5-45.
- Conseil Supérieur des Finances, Avis relatif aux variations de la clé de répartition de la part d'IPP attribuée aux Régions. *Bulletin de Documentation du Ministère de Finances*, 75(2), 2010, pp. 21-27.
- DUSSART, L., Dégradation de la « clé IPP » pour la Wallonie : Tentative d'interprétation au regard de l'évolution et de la composition du revenu imposable à l'impôt des personnes physiques, Discussion Papers n° 0704, *IWEPS*, 2007.

Législations

- Loi du 10 août 2001 portant réforme de l'impôt des personnes physiques, *M.B.* 20 août 2001.
- Loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des communautés et des régions, élargissement de l'autonomie fiscale des régions et financement des nouvelles compétences, *M.B.* 31 janvier 2014.

Sites internet

- Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2016 – Annexe : Inventaire 2014 des exonérations, abattements et réductions qui influencent les recettes de l'Etat, p. 3, lien : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/1351/54K1351007.pdf>.
- Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE), « Statistique fiscale des revenus – 2005-2014 », lien : http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/marche_du_travail_et_conditions_de_vie/Statistique_fiscale_des_revenus.jsp.
- Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), « Glossaire des termes statistiques », lien : <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=785>.

Annexe 1

Cette première annexe définit formellement les effets croisés relatifs à une catégorie « *i* » qui interviennent de façon marginale dans la variation des recettes de l'IPP de la catégorie entre deux exercices d'imposition t_0 et t .

Les effets croisés relatifs à une catégorie « *i* », se définissent comme la somme des effets croisés suivants :

Effets croisés deux variables par deux :

$$\begin{aligned}
 &= \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} \times IPP_{t_0}^i + \Delta \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% décla_{t,t_0} IPP_{t_0}^i \\
 &\quad + \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} IPP_{t_0}^i + \% décla_{t,t_0} \times \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} IPP_{t_0}^i \\
 &\quad + \% décla_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} IPP_{t_0}^i + \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} IPP_{t_0}^i
 \end{aligned}$$

Effets croisés trois variables par trois :

$$\begin{aligned}
 &+ \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} IPP_{t_0}^i \\
 &\quad + \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} \times \% décla_{t,t_0} \times IPP_{t_0}^i \\
 &\quad + \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% décla_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} \times IPP_{t_0}^i \\
 &\quad + \% \frac{IPP_{t,t_0}^i}{RT_{t,t_0}^i} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} \times \% décla_{t,t_0} \times IPP_{t_0}^i
 \end{aligned}$$

Effet croisé quatre variables par quatre :

$$+ \% \left(\frac{RT^i}{décla^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{IPP^i}{RT^i} \right)_{t,t_0} \times \% \left(\frac{décla^i}{décla} \right)_{t,t_0} \times \% décla_{t,t_0} \times$$

Annexe 2

Dans cette deuxième annexe, nous montrons, sur base d'un exemple simplifié, comment peut être calculé l'effet croisé sur la clé IPP suite la variation simultanée de deux éléments constitutifs de l'IPP.

Pour ce faire, considérons l'impact sur la clé IPP de la modification simultanée du revenu moyen par déclaration et du taux moyen d'imposition uniquement. Par ailleurs, nous supposons que la somme des effets régionaux est égale à l'effet national :

$$\sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right) = \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n$$

$$\sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r \right) = \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n$$

La démonstration de l'effet croisé pourrait tout à fait être généralisée sans cette dernière hypothèse. Celle-ci n'est posée que pour alléger les écritures.

L'effet de la modification simultanée du revenu moyen par déclaration et du taux moyen de taxation peut alors être calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Effet "revenu"+"taux de taxation"} \\ &= \frac{IPP_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n} - \frac{IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n} \end{aligned}$$

Soit, après développement et simplification :

$$= \frac{\left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r + \left(\% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n}$$

Cette expression peut être décomposée en deux parties, à savoir

$\frac{\left(\% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n}$ qui représente l'effet de la modification du revenu moyen par déclaration et $\frac{\left(\% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{décla} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n}$ qui constitue l'effet de la modification du taux moyen d'imposition.

Toutefois, si nous calculons l'effet sur la clé IPP de la seule modification du revenu par déclaration nous obtenons alors :

$$\text{Effet "revenu"} = \frac{IPP_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^r IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n} - \frac{IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n}$$

Soit, après développement et simplification :

$$= \frac{\left(\% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n}$$

Cette dernière expression diffère de l'effet de la modification du revenu moyen par déclaration mis en évidence à partir de la modification simultanée du revenu moyen par déclaration et du taux moyen de taxation. La différence constitue l'effet croisé qui est égal à :

$$\begin{aligned} \text{Effet croisé} &= \frac{\left(\% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n} \\ &- \frac{\left(\% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n} \end{aligned}$$

Soit, après développement et simplification :

$$\begin{aligned} \text{Effet croisé} &= \frac{\% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n \left(\% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n \right) IPP_{t_0}^r}{\left(IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{IPP}{RT} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n \right) \left(IPP_{t_0}^n + \% \left(\frac{RT}{\text{décla}} \right)_{t,t_0}^n IPP_{t_0}^n \right)} \end{aligned}$$

Ce raisonnement peut être étendu quelle que soit le nombre de facteurs considérés.

Annexe 3

Dans cette troisième annexe, nous montrons comment l'effet de pondération et l'effet de composition peuvent être isolés à partir de l'effet global de croissance du revenu moyen par déclaration pour obtenir l'effet net de croissance du revenu moyen par déclaration.

L'effet global de croissance du revenu moyen par déclaration d'une catégorie i particulière se calcule de la manière suivante :

$$\text{Effet "revenu"} = \frac{\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} - \sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right) \frac{\text{IPP}_{t_0}^r}{\text{IPP}_{t_0}^n}}{\sum_{r=1}^N \left(\text{IPP}_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right)}$$

Cette expression peut être réécrite de manière à faire apparaître l'effet net de croissance du revenu moyen par déclaration, l'effet de composition et l'effet de pondération.

$$\begin{aligned} & \text{Effet net de croissance du revenu moyen par déclaration} \\ \text{Effet revenu} &= \frac{\left(\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r - \% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^n \right) \text{IPP}_{t_0}^{i,r}}{\sum_{r=1}^N \left(\text{IPP}_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right)} \\ & \text{Effet de composition} \\ & + \frac{\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^n \left(\text{IPP}_{t_0}^{i,r} - \text{IPP}_{t_0}^{i,n} \frac{\text{IPP}_{t_0}^r}{\text{IPP}_{t_0}^n} \right)}{\sum_{r=1}^N \left(\text{IPP}_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right)} \\ & \text{Effet de pondération} \\ & + \frac{\frac{\text{IPP}_{t_0}^r}{\text{IPP}_{t_0}^n} \left(\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^n \text{IPP}_{t_0}^{i,n} - \sum_{r=1}^N \left(\% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right) \right)}{\sum_{r=1}^N \left(\text{IPP}_{t_0}^r + \% \left(\frac{RT^i}{\text{décla}^i} \right)_{t,t_0}^r \text{IPP}_{t_0}^{i,r} \right)} \end{aligned}$$

L'effet net de croissance du revenu par déclaration correspond au fait que la croissance régionale du revenu par déclaration est différente de la croissance nationale du revenu par déclaration. L'effet de composition correspond au fait que la part de l'IPP généré par la catégorie i dans le total de l'IPP pour une région particulière peut différer de celle observée au niveau national. Enfin, l'effet de pondération correspond à la différence entre la somme des effets régionaux et l'effet national. Ce dernier effet est toutefois sans incidence sur la clé IPP régionale dans la mesure où l'effet est réparti proportionnellement à la clé IPP elle-même. Toutefois, sans isoler l'effet de pondération, la somme des clés IPP régionales déformées pour un effet particulier ne donnerait pas 100%. En d'autres termes, il constitue un effet de cadrage assurant que la somme des effets régionaux corresponde à l'effet national.

Cahiers de recherche

Série Politique Economique

2006		
N°1 – 2006/1	N. Eyckmans, O. Meunier et M. Mignolet	La déduction des intérêts notionnels et son impact sur le coût du capital
N°2 – 2006/2	R. Deschamps	Enseignement francophone : Qu'avons-nous fait du refinancement?
N°3 – 2006/3	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2006 à 2016
N°4 – 2006/4	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2006 à 2016
N°5 – 2006/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2006 à 2016
N°6 – 2006/6	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2006 à 2016
N°7 – 2006/7	R. Deschamps	Le fédéralisme belge a-t-il de l'avenir?
N°8 – 2006/8	O. Meunier, M. Mignolet et M-E Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : discussion du « Manifeste pour une Flandre indépendante »
N°9 – 2006/9	J. Dubois et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets 2006 des entités fédérées
N°10 – 2006/10	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses privées et publiques de recherche et développement : diagnostic et perspectives en vue de l'objectif de Barcelone
2007		
N°11 – 2007/1	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique : une approche historique
N°12 – 2007/2	O. Meunier et M. Mignolet	Mobilité des bases taxables à l'impôt des sociétés
N°13 – 2007/3	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Croissance du secteur industriel entre 1995 et 2004 : une comparaison Wallonie – Flandre
N°14 – 2007/4	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2007 à 2017
N°15 – 2007/5	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2007 à 2017
N°16 – 2007/6	V. Schmitz, C. Janssens, J. Dubois et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2007 à 2017
N°17 – 2007/7	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2007 à 2017
N°18 – 2007/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2007 des Entités fédérées
N°19 – 2007/9	O. Meunier, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Les transferts interrégionaux en Belgique. Extrait de l'ouvrage intitulé « L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique », sous la direction de B. Bayenet, H. Capron et P. Liégeois (De Boeck Université, 2007)
N°20 – 2007/10	R. Deschamps	Fédéralisme ou scission du pays
N°21 – 2007/11	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Premières expériences de projections macroéconomiques régionales à l'aide d'une démarche « top-down »
2008		
N°22 – 2008/1	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Financement des Régions, clé IPP et démographie
N°23 – 2008/2	A. Joskin, N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Salaires et coût du travail : constat émergeant des données sectorielles régionales
N°24 – 2008/3	M. Lannoy, M. Mignolet et M-E. Mulquin	Dépenses régionales de R&D : diagnostic et perspectives en vue de l'« objectif de Barcelone »
N°25 – 2008/4	S. Collet, G. Weickmans et R. Deschamps	Les politiques d'emploi et de formation en Belgique :

N°26 – 2008/5	N. Chaidron, M. Mignolet et M-E. Mulquin	estimation du coût des politiques wallonnes et comparaisons interrégionales et intercommunautaires Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique : un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004
N°27 – 2008/6	R. Deschamps	La politique de l'emploi et la négociation salariale dans l'Etat fédéral belge. Ce texte est paru dans l'ouvrage « Réflexions sur le Fédéralisme Social – Gedachten over Sociaal Federalisme », Bea Cantillon ed, ACCO, février 2008
N°28 – 2008/7	H. Laurent, O. Meunier et M. Mignolet	Quel instrument choisir pour relancer les investissements dans les régions en retard ?
N°29 – 2008/8	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2008 à 2018. Ce document a été présenté lors du 17e Congrès des Economistes belges de Langue française (Louvain-la-Neuve, 21 et 22 Novembre 2007)
N°30 – 2008/9	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2008 à 2018
N°31 – 2008/10	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2008 à 2018
N°32 – 2008/11	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2008 à 2018
N°33 – 2008/12	V. Schmitz et R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique – Evolutions et comparaisons communautaires
N°34 – 2008/13	R. Deschamps	Enseignement francophone. On peut faire mieux, mais comment ?
N°35 – 2008/14	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2008 des Entités fédérées

2009

N°36 – 2009/01	C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M-E. Mulquin	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2006 : une comparaison Wallonie - Flandre
N°37 – 2009/02	C. Ernaelsteen, M. Dejardin	La performance macroéconomique wallonne. Quelques points de repères
N°38 – 2009/03	J. Dubois, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2009 à 2019
N°39 – 2009/04	V. Schmitz, J. Dubois, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2009 à 2019
N°40 – 2009/05	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2019
N°41 – 2009/06	C. Janssens, J. Dubois, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2009 à 2019
N°42 – 2009/08 (version détaillée)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE
N°42 – 2009/08 (version succincte)	N. Chaidron, R. Deschamps, J. Dubois, C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin, V. Schmitz et A. de Streel	Réformer le financement des Entités fédérées : le modèle CERPE

2010

N°43 – 2010/01	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2009 des Entités fédérées
N°44 – 2010/02	R. Deschamps	Proposition pour un Fédéralisme plus performant : Responsabilisation, coordination, coopération
N°45 – 2010/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2010 à 2020
N°46 – 2010/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2010 à 2020
N°47 – 2010/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2010 à 2020

N°48 – 2010/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2010 à 2020
N°49 – 2010/07	R. Deschamps	Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons
N°50 – 2010/08	P. Pousset, M-E. Mulquin et M. Mignolet	La croissance économique du secteur industriel entre 1995 et 2007 : une comparaison Wallonie – Flandre
N°51 – 2010/09	E. Hermans, V. Schmitz, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2010 des Entités fédérées
2011		
N°52 – 2011/01	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les Régions disposent d'une large autonomie fiscale : Inventaire des compétences et estimations chiffrées
N°53 – 2011/02	M. Lannoy, M.-E. Mulquin et M. Mignolet	Transferts interrégionaux et soldes nets à financer régionaux belges : quelques considérations arithmétiques et les réalités 2006-2010
N°54 – 2011/03	E. Hermans, C. Janssens, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région wallonne de 2011 à 2021
N°55 – 2011/04	V. Schmitz, E. Hermans, C. Janssens, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Communauté française de 2011 à 2021
N°56 – 2011/05	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2011 à 2021
N°57 – 2011/06	C. Janssens, E. Hermans, V. Schmitz, A. de Streel et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2011 à 2021
N°58 – 2011/07	M.-E. Mulquin et K. Senger	Interregional transfers and economic convergence of regions
N°59 – 2011/08	C. Ernaelsteen, M. Mignolet, M-E. Mulquin et P. Pousset	Les dynamiques de croissance régionale : Flandre et Wallonie font jeu égal. Que cachent ces observations ? - Analyse de la croissance du secteur marchand en Wallonie et en Flandre entre 2003 et 2008
N°60 – 2011/09	E. Hermans, V. Schmitz, B. Scoreneau, A. de Streel et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2011 des Entités fédérées
2013		
N°61 – 2013/01	B. Scoreneau, S. Thonet, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2012 des Entités fédérées
N°62 – 2013/02	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	L'autonomie fiscale des Régions : Inventaire des compétences et estimations chiffrées
N° 63 – 2013/03	B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	The structure of expenditure of the Regions and Communities in Belgium : a comparison 2002-2011 (in « The Return of the Deficit, Public Finance in Belgium over 2000-2010 »)
N°64 – 2013/04	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2013 des Entités fédérées.
N°65 – 2013/05	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, P. Pousset, M. Dejardin et M. Mignolet (CERPE), S. Avanzo, J. Bouajaja, L. de Wind, S. Flament, P. Kestens, R. Plasman et I. Tojerow (DULBEA)	La 6ème réforme de l'Etat : Impact budgétaire du transfert de compétences et des nouvelles modalités de financement
N°66 – 2013/06	S. Thonet, B. Scoreneau, V. Schmitz et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État
N°67 – 2013/07	V. Schmitz, S. Thonet, B. Scoreneau et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État
N°68 – 2013/08	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État
N°69 – 2013/09	B. Scoreneau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Commission communautaire française de 2013 à 2023 tenant compte de la 6ème réforme de l'État
N°70 – 2013/10	C. Ernaelsteen, I. Clerbois, M. Dejardin et M. Mignolet	Dépenses privées et publiques de R&D en Belgique – Diagnostic en vue de l'objectif « Europe 2020 »

N°71 – 2013/11	B. Scoreau, V. Schmitz, S. Thonet et R. Deschamps	La 6 ^{ème} réforme de l'État : Perspectives budgétaires de la Communauté française et des Régions wallonne et bruxelloise et enjeux pour leurs politiques budgétaires
N°72 – 2013/12	C. Ernaelsteen, M. Romato	Disparités régionales d'inflation ressentie par les ménages en Belgique : constat pour la Belgique 2000-2011
2014		
N°73 – 2014/01	V. Schmitz, R. Deschamps	Financement et dépenses d'enseignement et de recherche fondamentale en Belgique : évolution et comparaisons communautaires et internationales
Hors-série - 2014	S. Avanzo, J. Bouajaja, I. Clerbois, L. de Wind, C. Ernaelsteen, S. Flament, E. Lecuivre, C. Podgornik, P. Pousset, V. Schmitz, S. Thonet, M. Dejardin, R. Deschamps, P. Kestens, M. Mignolet, R. Plasman et I. Tojerow	La 6 ^{ème} réforme de l'Etat : Modalités nouvelles de financement, transfert de compétences et impact budgétaire
N°74 – 2014/02	R. Deschamps	Un meilleur enseignement : nous le pouvons si nous le voulons
N°75 – 2014/03	I. Clerbois, C. Ernaelsteen, M. Dejardin, et M. Mignolet	Croissance économique wallonne sur la période 2009-2012 : une idiosyncrasie wallonne ?
N°76 – 2014/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2014 des Entités fédérées
2015		
N°77 – 2015/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin, M. Mignolet et M. Romato	Les transferts interrégionaux en Belgique : Questions méthodologiques et réalités 2007-2012
N°78 – 2015/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2015 à 2025
N°79 – 2015/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2015 à 2025
N°80 – 2015/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2015 à 2025
2016		
N°81 – 2016/01	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Comparaisons interrégionale et intercommunautaire des budgets de dépenses 2015 des Entités fédérées
N°82 – 2016/02	S. Thonet, E. Lecuivre, C. Podgornik et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2016 à 2026
N°83 – 2016/03	E. Lecuivre, C. Podgornik, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2016 à 2026
N°84 – 2016/04	C. Podgornik, E. Lecuivre, S. Thonet et R. Deschamps	Les perspectives budgétaires de la Région de Bruxelles-Capitale de 2016 à 2026
N°85 – 2016/05	F. Caruso, D. Delaunoy, C. Ernaelsteen, M. Mignolet et M.-E. Mulquin	Revenus régionaux en Belgique et soldes régionaux de revenus en provenance du reste du monde
2017		
N°86 – 2017/01	C. Ernaelsteen, M.-E. Mulquin et M. Romato	Recettes de l'IPP et ventilation régionale - exercices d'imposition 2006 et 2014 : une apparente stabilité de la ventilation régionale au lieu de résidence du contribuable